

d'attirer non seulement l'attention du public, mais encore de l'administration municipale, dont le devoir est de favoriser tout ce qui peut contribuer directement au progrès des arts et à la splendeur de la cité. L'art est d'ailleurs assez peu encouragé en province par le gouvernement, pour que l'administration locale ne refuse pas son concours à une œuvre qui aura pour effet immédiat d'entretenir et de propager le goût de la musique, en même temps qu'elle tendra à civiliser notre population, en l'arrachant à ses préoccupations matérielles.

C'est donc une heureuse inspiration que celle qui a poussé quelques fervents amateurs à organiser une société musicale avec tous les éléments nécessaires pour interpréter dignement les compositions des grands maîtres de l'Allemagne et de l'Italie. Tout ce que Lyon renferme de plus distingué en chanteurs et en instrumentistes (artistes ou amateurs) s'est empressé d'adhérer à une institution qui doit fixer enfin les destinées errantes de la musique.

Le Cercle Musical, nous l'espérons, deviendra le rendez-vous des personnes qui s'adonnent à la culture des arts et des lettres; car il ne sera pas exclusivement voué à la propagande musicale, mais aussi à celle des idées artistiques par les rapports journaliers qui se formeront inévitablement entre ses divers membres.

Un local assez vaste, au centre de la ville, a été provisoirement adopté. Dès que l'institution aura acquis tout son développement, nul doute que l'administration municipale ne vote alors l'érection d'un édifice devenu une nécessité.

En attendant le jour où se réaliseront d'aussi chères espérances, ne pourrait-on pas, à l'aide des ressources si fécondes de l'association, réunir dans un seul et vaste local la Société des Amis des Arts, le Cercle de Lecture, le Cercle Musical, le Jockey-Club, sous le nom général de CERCLE DES ARTS *. Ce serait assurément là une réunion d'un attrait puissant pour nos concitoyens et qui ne serait pas sans gloire pour notre ville. Les commissions de chacune de ces sociétés, isolées actuellement, manifestent la plus grande envie d'arriver à cette fusion. Elle aura lieu aussitôt que l'on

* Une souscription annuelle de 80 francs suffirait pour cette organisation, en ne comptant que sur un nombre très probable de mille souscripteurs.